



Le Tintamarre

« Anticiper pour mieux gérer »

On a choisi de dédier ce Tintamarre au budget de trésorerie afin d'encourager tous les agriculteurs à utiliser cet outil simple qui permet d'anticiper de mauvaises surprises. Faire un prévisionnel de trésorerie est indispensable en particulier pour les exploitations qui ont une entrée d'argent annuelle comme les céréaliers ou les bovins allaitants. Cela équivaut à avoir une vision du contenu du relevé bancaire mois par mois. Evaluer les charges et les recettes mensuellement permet d'évaluer le résultat, rechercher l'équilibre et prendre les bonnes décisions. Nous espérons qu'il vous soit utile !

L'équipe Solidarité Paysans En Auvergne



REMERCIEMENT A NOS FINANCEURS !

SPEA fonctionne essentiellement grâce à des subventions publiques. Pour 2015, le Conseil Régional Auvergne et les nouveaux Conseils Départementaux de l'Allier et du Puy de Dôme renouvellent leur soutien à notre association. Nous les remercions chaleureusement de croire en notre action et en nos compétences.

Chantal, présidente de Solidarité Paysans du Puy De Dôme et administratrice de SPEA : « SPEA et ses antennes départementales en partenariat avec le CR et les CD 03 et 63 travaillent au quotidien auprès des agriculteurs en difficulté. Sur le terrain ce partenariat permet de réaliser des accompagnements au plus près des agriculteurs et leur famille.

Nous remercions ici ces collectivités de nous accorder leur confiance et de renouveler leur soutien à Solidarité paysans ».



SOMMAIRE



Page 1 :	Édito
Page 2 :	La vie de l'association
Page 3 :	Les rendez vous de l'association
Fiches centrales :	Budget de trésorerie Dispositifs d'aides 2015



Solidarité Paysans en Auvergne s'étoffe !

Cette année, de nouveaux bénévoles ont rejoint les équipes départementales. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils se sentiront bien dans notre association et dans leur rôle d'accompagnateur.

A l'échelle de la région, ce sont 70 bénévoles qui participent activement aux fonctionnements des équipes départementales et de l'association régionale. Un grand merci à eux !



Dans l'Allier, trois bénévoles ont rejoint l'équipe départementale. L'équipe de l'Allier compte maintenant 17 bénévoles. Deux d'entre eux témoignent :

Pierre : J'ai 65 ans à la retraite depuis 6 ans et j'ai du temps à consacrer pour aider l'association Solidarité Paysans dans ses actions.

Mes parents, mes grands parents étaient paysans et j'ai un fils exploitant agricole.

J'ai moi même participé à l'exploitation de la ferme familiale de 16 à 22 ans, ensuite j'ai repris mes études et j'ai fait carrière dans l'industrie.

Lorsque l'on naît dans ce milieu, on conserve l'âme d'un paysan et ses valeurs, elles m'ont guidé durant toute ma vie professionnelle.

Ce métier est sûrement l'un des plus nobles qui soit mais il est difficile et sujet à de nombreux aléas imprévisibles telle que les maladies, les intempéries, les normes et réglementations qui changent en permanence...

Un reportage qui traçait l'action de Solidarité Paysans en Normandie m'a ému et touché. Je me suis senti concerné et depuis cet instant je voulais donner de mon temps pour aider ceux qui sont en difficulté.

L'occasion m'a été donnée le jour où j'ai lu dans La Montagne l'annonce de Solidarité Paysans En Auvergne qui cherchait des volontaires pour aider les permanents.

J'ai participé à une première mission avec Charlotte, nous avons eu un accueil chaleureux.

A la suite de cette visite je me suis rendu compte que l'on pouvait aider à redresser une situation délicate pour ce couple d'exploitants.

Mickaël : « J'ai découvert Solidarité Paysans grâce à un article de presse présentant le but et les missions de l'association. Ayant un profil administratif et social et une solide expérience dans l'accompagnement de public en difficulté, j'ai souhaité venir en aide aux agriculteurs qui connaissent une nouvelle année difficile. Mon activité professionnelle me permettant d'avoir un peu de temps, je suis devenu bénévole.

Fils d'exploitant agricole, je suis particulièrement sensible aux problématiques rencontrées par la profession. Mon souhait est de montrer aux paysans qu'ils ne sont pas seuls face à leurs problèmes. Des structures existent pour les écouter et essayer de trouver des solutions pour les aider afin qu'ils puissent exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Mon premier accompagnement s'est bien passé et j'espère pouvoir travailler sur d'autres dossiers prochainement. Je tiens à remercier les membres de l'association pour leur accueil et ma bonne intégration au sein de l'équipe.



Gertje : « nous avons entendu parler de l'association lors de rencontres de la Confédération Paysanne, par des dépliants. Après avoir cédé la ferme aux gendre et fils, je suis restée cotisante solidaire. Chacun d'entre nous peut un jour ou l'autre rencontrer des difficultés, alors des conseils de la part d'une association remonte le moral et le courage pour surmonter l'épreuve. »

Le Puy de Dôme accueille Jean Luc et Roland. Jean Luc vient de transmettre son exploitation laitière à un jeune sur la commune de Chaméane (vers Sauxillanges). Il travaille de temps à autre pour le service de remplacement. Roland, producteur en viande et sélection charolaise sur Condat en Combrailles, prépare sa retraite en transmettant également sa ferme bovin viande. SP63 compte désormais 30 bénévoles !

Interview de Jean Luc :

Pourquoi as-tu rejoint Solidarité Paysans ? Suite à l'arrêt de mon exploitation, je cherchais une activité. J'ai connu Solidarité Paysans suite à la projection du film « les fils de la terre » à l'assemblée générale du Service de Remplacement en 2013. J'ai pris conscience que beaucoup d'agriculteurs rencontrent des difficultés. Lorsque j'étais éleveur, je n'avais pas de temps libre, alors maintenant que j'en ai, autant en donner un peu aux autres !

Qu'attends-tu de ton rôle d'accompagnateur ? J'essaie de transmettre mes connaissances et des conseils pour aider. De plus, ça me maintient un pied dans le milieu agricole, c'est mon souhait.

Comment trouves-tu l'accueil à l'association ? très bon ! Tous les bénévoles sont très gentils. J'apprécie la liberté de parole dans les réunions et particulièrement les groupes de paroles, où on met tout sur la table. Je vais essayer d'inviter mes collègues à rejoindre l'association !

Quelle est ton analyse des difficultés dans le département ? Les gens qui ont des difficultés les cachent souvent. Cet automne il y a eu deux suicides d'agriculteurs dans mon secteur, si on peut les éviter, c'est par la parole.

Les rendez-vous avec vos associations



- **Pour les accompagnateurs**

- ❖ Groupe de paroles

A Lempdes: le 20 octobre de 9h30 à 12h30.

- ❖ Formation sur la relation d'Aide

A Gannat, le 12 octobre, de 10h à 17h : Sensibilisation à la relation d'aide.

A Paulhaguet, le 13 octobre, de 10h à 17h : Approfondissement à la relation d'aide, limite de l'accompagnement

- ❖ Formations juridiques : statut du fermage

A Massiac, le 12 novembre, de 10h à 17h

Au Montet, le 13 novembre, de 10h à 17h.

- ❖ Formations juridiques : saisies par huissier

Au Montet, le 3 décembre, de 10h à 17h.

A Massiac ou Brioude, le 4 décembre, de 10h à 17h.

- **Pour les salariées**

A Lempdes, le 15 septembre : formation sur les droits sociaux.

Participation de Solidarité Paysans au Sommet de l'Élevage !

Du 7 au 9 Octobre 2015, nous serons présents au Sommet de l'élevage à Cournon. Nous déambulerons dans les allées, distribuerons des plaquettes aux éleveurs et aux fournisseurs. C'est une occasion de discuter avec les collègues de tous horizons, faire connaître nos actions et de les inciter à anticiper les difficultés. Tous les bénévoles disponibles sont invités à y participer. Si vous êtes intéressés, faites nous signe.

2015 : les 10 ans de Solidarité Paysans en Auvergne

Il y a 10 ans naissait Solidarité Paysans dans le Puy de Dôme. Le petit groupe de volontaires initialement présents en 2005 s'est progressivement transformé en une équipe de près de 70 bénévoles répartis sur toute la région. Pour fêter cela, à noter dès maintenant dans vos agendas :

Semailles d'automne, spectacle théâtral et musical...

Ecrit par Jean Pierre George. Avec Sarah Larher et Albine Sueur Produit par la Mutualité Sociale Agricole de l'Ardèche

Quand une compagnie théâtrale
rencontre des
agriculteurs en difficulté

Le 26 novembre, de 14h00 à 16h00

Dans une commune proche de Clermont Ferrand (lieu à déterminer)

Suivi d'un débat et d'un buffet paysan

Les petites annonces

MATERIEL VEHICULE

ALLIER

- **Vd Canton de Dompierre-sur-Besbre. Tél 04.70.42.92.95**
Pneu avant de tracteur de marque Michelin. Dimension : 13.6 x 24 ou 340.85.24. Prix 100 €.
- **Don à Magnet. Tél 06 08 86 24 05.**
Contre bon soin deux roues complètes dimension 175/70 R 14 (type 405) montées en pneus hiver à lamelles en bon état.
- **Vd à Chappe. Tél 06 66 93 47 12**
Vibro 2 rangs 3 m de large Attache semoir/Herse de 4 m Rouleaux à disques Roundballer
Khrona Fortima V 1500 2011 Charrue Huard Master 120 Sécurité hydraulique Faucheuse Khun GM600
- **Rech Saint Hilaire. Tél : 04 70 66 06 03**
Éleveuse canine (berger des Pyrénées) cherche quelqu'un(e) qui aurait un tractopelle ou un tracteur avec chargeur près de Saint Hilaire pour débayer 100m carré de terrain (en échange de ce service Mme payera le gasoil consommé).

PUY DE DOME

- **Vd dans la région d'Ambert- Tél 06 19 10 31 50**
Salle de traite complète 2x4, westfalia
Giro de prairie, marque desvoys 1996, largeur de travail 3,2 m, équipé de marteaux, départ hydraulique rotor
Épandeur à engrais nodet, trémie de 1200 litres. Tunnel 10 m x 40 m, isolé, tôles de protection de chaque côté
Cornadis suédois, 43 places, barres au garrot + barrières + abreuvoirs (2011).
- **Vd visibles à Puy-Guillaume. Tél 06 77 86 06 97.** Mobilier d'un labo de boulangerie (liste non exhaustive)
Divers Bannetons, et couches de lin. 1 meuble parisien 3 bacs à farine superposables
1 pétrin (en état) marque Mahot, à fourche, capacité 60 litres, 2 vitesses,
1 four "grand mère" à gueulard, capacité, 60 pains longs Différents petits matériels.
- **Vd près de Saint Germain Lembron. Tél 06 82 15 67 02**
Poulailler 19,98 m² en acier galvanisé acheté il ya 2 ans état proche du neuf. Vendu avec l'option pondreuse, perchoirs et pondoirs. Prix : 3300 € ht

DIVERS

AUVERGNE

- **Rech Woofing chez un Paysan Boulanger. Tél : 06 51 61 07 06**
Titulaire d'une formation pratique et intensif dans un organisme équipé d'un fournil, a effectué un stage dans une boulangerie bio. Souhaite s'enrichir et suivre tout le cursus du grain au pain : Pétrir, Façonner à la main et cuisson au feu de bois

PUY DE DOME

- **Rech à stocker sous hangar agricole 2 bateaux (6m long 3m large chacun) et un camping car.** Voir avec Jean Paul Onzon qui vous mettra en contact avec cette personne. 06 80 42 70 40

HAUTE LOIRE

- **Rech preneur pour ferme de 30ha environ dans la vallée de la Desges en Haute-Loire.**

CANTAL

- **Propose A GIOU de MAMOU. Tél 06 80 53 29 29**
Prestation découpe de viande et mise à disposition de laboratoire de transformation de viande.

APPEL A SOLIDARITE

En mai dernier, la foudre s'est abattue sur le tunnel de Catherine, éleveuse de chèvre en Haute Loire sur la commune de TIRANGE. La foudre a provoqué un grave incendie au cours duquel elle a perdu son tunnel, sa salle de traite ses chevrettes et beaucoup de matériel.

Si vous souhaitez **faire un don à Catherine, une bourse a été créée par ses amies sur ce lien : <https://www.leetchi.com/c/solidarite-de-catherine-gilbert>**

Catherine recherche rapidement le matériel ci-dessous, si vous avez de quoi la dépanner contacter là au **06 41 81 19 00 :**

Rech perceuse, perfo, scie à métaux,, scie circulaire, clef à cliquet, règle de maçon.



POUR NOUS CONTACTER :

Allier, Cantal, Haute Loire :

Charlotte et Éline au 04 73 14 36 10. Mail : speauv@gmail.com

Puy De Dôme :

Anne Laure et Florence au 04 73 14 14 74. Mail : 63@solidaritepaysans.org.

Attention : Merci de prendre en compte le changement d'adresse mail de Solidarité Paysans 63

Une seule adresse :

Maison des Paysans.
MARMILHAT
63 370 LEMPDES

Petites annonces mode d'emploi...

Cette rubrique concerne :

-La recherche, la vente ou le don de matériels agricoles, animaux et objets divers.

Vd= vend

Rech=recherche

Don=don

-Les offres et recherches d'emploi ou de relation d'entraide.

Déposer une annonce

Vous souhaitez vendre ou donner du matériel agricole, vous rechercher quelque chose en particuliers?

Appelez-nous : 04 73 14 36 10

Budget de trésorerie : c'est simple et important !

En pièce jointe, vous trouverez un modèle de budget de trésorerie (pièce jointe _ Budg tréso_ tintamarre 6-juillet2015)

Pourquoi faire ce budget ?

La gestion d'une exploitation agricole n'est pas simple. Les imprévus, les changements peuvent brouiller la visibilité économique de l'exploitation et engendrer du stress.

Tenir un budget de trésorerie peut vous aider au quotidien, anticiper, et éviter les mauvaises surprises. Voici quelques explications et conseils pour que vous puissiez élaborer le vôtre.

Comment ça marche ?

Si vous avez des questions ou besoin de conseil, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons également vous transmettre la version informatique.

Un budget de trésorerie se tient généralement sur un an. C'est une sorte de photographie de votre compte bancaire. On y renseigne toute les recettes et les dépenses de l'exploitation, mois par mois. Dans la colonne « prévisionnel », on met les recettes et dépenses prévues et espérées (on peut s'appuyer sur sa comptabilité précédente). C'est dans la colonne « réalisé » que vous allez renseigner au fur et à mesure les montants. Pour ne pas perdre le fil, le mieux est d'actualiser fréquemment le tableau.

Les recettes comprennent vos ventes TTC au moment où l'argent est encaissé, les primes que vous percevez et toute autre entrée d'argent (assurance par exemple), et la TVA à percevoir.

Les dépenses représentent toutes les charges de l'exploitation en TTC, au moment où elles sont réglées. La liste est longue ! Aliments, engrais, fournitures, assurances, services extérieurs (compta, GDS, EDE, ...), autres factures, MSA. Il faut aussi faire apparaître les annuités d'emprunts, le règlement des dettes, et vos prélèvements privés.

Prendre des décisions

L'analyse de ce budget facilite la prise de décision. On peut par exemple s'apercevoir que le montant du découvert autorisé est trop juste, et décider de le renégocier. Ou qu'une avance sur prime sera nécessaire pour passer des mois difficiles. Il permet aussi de voir si la mensualisation ou le report de certaines dépenses peut être judicieux (MSA, assurances, impôts, emprunts).



DISPOSITIF D'AIDE 2015

❖ Sécheresse 2015 : le pâturage des jachères est possible sur simple modification de la déclaration PAC

Objet : Stéphane LE FOLL confirme que l'obligation de maintien des jachères au titre de la conditionnalité et la sanction à hauteur de 20% qui était liée à cette obligation sont supprimées dans le cadre de la nouvelle PAC applicable cette année. Les agriculteurs peuvent donc modifier leur déclaration pour requalifier en prairies des surfaces initialement déclarées en jachère. (source : site du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt).

Comment faire : dans ce cas, il vous faut changer la qualification des surfaces concernées, au travers du formulaire « modification de la déclaration des parcelles », disponible sous TELEPAC et auprès de votre DDT. Cette modification doit être effectuée au moment de la valorisation des surfaces déclarées en jachère. Pour les parcelles en surfaces d'intérêt écologique (SIE), les règles européennes indiquent qu'une parcelle ne peut pas être considérée comme une jachère lorsqu'il y a une utilisation agricole de ces parcelles. Dans le cas d'une valorisation, les surfaces ne seront pas comptabilisées par l'administration pour vérifier le respect du critère des surfaces d'intérêt écologique (SIE). La non prise en compte de ces surfaces ne devrait pas impacter les éleveurs dont la majorité des exploitations remplissent déjà largement le critère SIE grâce notamment à leurs haies, lisières de forêts, bosquets, mares ou encore surfaces portant des légumineuses (pures ou en mélange) ou des cultures dérobées ou à couverture végétale.

En juillet et aout, vous pouvez accéder à différentes aides mises en place par l'état. Ci-dessous vous trouverez une liste non exhaustive des aides. Les formulaires à remplir et les notices sont à demander et à déposer à votre DDT.

❖ PRIMES PAC 2015 : UN APPORT DE TRÉSORERIE

Cette année il n'y aura pas d'avance PAC, c'est-à-dire pas d'avance ICHN au 15 septembre et pas d'avance des autres aides PAC au 16 octobre.

Tous les agriculteurs ayant déposé un dossier PAC 2015 sont invités à envoyer UN **FORMULAIRE PAPIER AVANT le 20 aout auprès de la DDT pour recevoir un apport de trésorerie le 1^{er} octobre.**

Sans envoi de ce formulaire, vous ne recevrez RIEN avant le versement des aides PAC (en décembre ou plus tard) !

**A déposer avant le
20 aout à la DDT
1 formulaire par
associé**

Objet : c'est un **apport de trésorerie remboursable aux exploitants**, sans intérêt à la charge des agriculteurs : ces intérêts seront pris en charge par l'Etat, sous la forme d'un équivalent-subvention dans le cadre et dans le respect du régime des aides de minimis aux exploitants agricoles.

C'est donc bien un APPORT de trésorerie (comme un prêt) versé par l'état français et non pas une avance des aides européennes PAC (feaga).

Cet apport de trésorerie sera remboursé automatiquement au moment du versement des aides PAC (aides européennes) fin 2015.

Le **montant de l'apport de trésorerie** sera calculé, pour les agriculteurs ayant déjà déposé en 2014 un dossier PAC «surfaces», comme un **pourcentage des versements** effectués lors de la **campagne PAC 2014** au titre du règlement paiements directs (DPU, PMTVA, aides ovines et caprines – environ 50% du montant versé en apport de trésorerie le 1^{er} octobre), de l'ICHN (environ 75% du montant versé en apport de trésorerie le 1^{er} octobre) et de la PHAE (environ 50% du montant versé en apport de trésorerie le 1^{er} octobre).

Pour les autres agriculteurs, le montant de l'apport de trésorerie sera calculé à partir de **montants forfaitaires à l'hectare** (montant qui devrait être proche du montant moyen des aides par ha : un peu moins de 300 euros) en tenant compte des surfaces déclarées dans le dossier PAC 2015.



FONDS D'ALLÈGEMENT DES CHARGES A DESTINATION DES AGRICULTEURS RÉALISANT UNE

PRODUCTION DE BOVINS-VIANDE et PORCIN

A déposer
avant le 28
août à la DDT

Comment réaliser sa demande d'aide ? Vous devez :

- prendre connaissance de la décision INTV-GECRI-2015-26 du 16/06/2015 de FranceAgriMer,
- remplir le formulaire de demande d'aide Cerfa N° 15311,
- le transmettre, **au plus tard le 28 août 2015, à la DDT/DDTM** du siège de votre exploitation en y joignant les pièces listées à la page 4 du formulaire de demande d'aide

Comment se caractérise cette mesure ?

L'aide intervient sous forme de prise en charge d'intérêts sur les échéances des prêts bancaires professionnels à long et moyen terme, d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés ou non.

Sont toutefois exclus :

- les prêts contractés pour l'acquisition de terrains, les prêts contractés dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) ayant déjà bénéficiés d'une prise en charge d'une partie de leurs intérêts par FranceAgriMer.

La prise en charge est limitée au montant des intérêts 2015. Cette aide est plafonnée à :

- pour le cas général, 20% de l'échéance annuelle (intérêts et capital) des prêts professionnels,
- pour les jeunes agriculteurs, 30% de l'échéance annuelle (intérêts et capital) des prêts professionnels,

Qui peut demander cette aide ?

L'exploitation doit obligatoirement être immatriculée au répertoire SIREN de l'INSEE par un numéro SIRET actif.

Pour : les exploitants agricoles à titre principal, les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ou autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitants agricoles à titre principal.

Attention : Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de la mesure d'aide, de même que les entreprises en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire qui ne disposent pas d'un plan arrêté par le tribunal.

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de cette aide ?

- Production de bovins-viande ou de bovins viande et de porcs représentant au minimum 75 % du chiffre d'affaires

Dans le cas d'une production de bovins-viande et de porcs, le taux de spécialisation dans la production de bovins-viande doit être supérieur à celui de la production de porcs.

- Taux endettement = annuités des prêts professionnels (long, moyen et court terme), hors foncier/EBE > 35%

Pour les exploitations au forfait, l'EBE peut être évalué à 40 % du CA dûment justifié.

- Taux de perte de l'EBE d'au moins 12 % au cours du dernier exercice clos par rapport à la moyenne olympique des cinq exercices précédents (en excluant la valeur la plus élevée et la valeur la plus basse), ou bien, le cas échéant par rapport à l'EBE précédent celui du dernier exercice clos si cela est plus pertinent pour l'identification des exploitations en difficulté.

Ces deux aides sont versées dans le cadre des aides « de minimis »? « De minimis : qu'est-ce que cela veut dire?? »

Le montant maximum d'aides cumulées sur 3 exercices consécutifs glissants, tous dispositifs de minimis agricoles confondus est de 15 000€.

Le périmètre des aides relevant du régime de minimis agricole comprend :

Les dispositifs de prises en charges de cotisations sociales (crédits ministère de l'Agriculture ou fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA)

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture bio (prolongé jusqu'en 2015 sur les revenus 2013 et 2014)

Exonération (sur certaines communes) de TFBN au bénéfice de l'agriculture bio

Des aides directes payées par les organismes payeurs (FranceAgriMer, ASP, ODEADOM) telles que FAC, mesures d'urgence par filière ainsi que celles payées par les collectivités territoriales ou la Chambre d'agriculture.

Pour l'avance de trésorerie, l'aide ainsi apportée au titre du régime de minimis correspond uniquement à la prise en charge par l'Etat des **intérêts** de l'apport de trésorerie pour une période maximale de 4 mois, et non au montant de l'apport de trésorerie lui-même. Pour 1000 € d'avance, il y aura 8,6 € d'aide de minimis.

